

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 021-212104251-20260227-D_2026_16-CC



DECISION DU MAIRE N°2026_16

Objet : Camping municipal « Les Treilles » : fixation des tarifs des ventes annexes pour la saison 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la décision n°2026_15 fixant les tarifs des emplacements du camping municipal ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter cette décision des tarifs des ventes annexes

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, le tarif des ventes annexes du Camping Municipal comme suit :

OBJET	TARIF
jeton machine laver/sécher (unité)	5,00 € / u
Dose lessive	0,50 € / u
Draps jetable 1 personne	4,50 € / u
Draps jetable 2 personnes	8,00 € / u
Kit entretien	3,50 €
Pains de glace à la journée	1,00 €
Adaptateur électrique	25,00 €
Location lit bébé à la journée	2,00 €
Location chaise haute à la journée	2,00 €
Location ventilateur à la journée (caution 40 €)	2,50 €
Location raquettes (plus caution 30€)	1,00 € / u
Privatisation salle Tv chalets la journée, seulement en basse saison	50,00 €
Pass bassin aquatique et espace bien être	6,00 €
Tablette lave-vaisselle (mobil-home)	0,50€ / u